

Sommaire

- **Édito**
"Être au plus près de vos préoccupations" page 1
- **Santé**
Le Dossier Médical Partagé : la mémoire de votre santé page 2
- **Famille**
Prime d'activité : une revalorisation pour les actifs agricoles page 2
- **Prévention**
STOP ! Et si on parlait de votre travail et de votre santé page 3
Formation sur la manipulation des bovins à Puzieux page 3
- **Actualités**
Un nouveau service en ligne pour vos règlements DSN page 4
À qui s'adresse le Tesa+ ? page 4
Acceo, un nouveau service de mise en relation destiné aux personnes sourdes et malentendantes page 4

Édito

Bernard Helluy, Président du Conseil d'administration de la MSA Lorraine

"Être au plus près de vos préoccupations"

Dans un monde en pleine évolution où notre modèle économique et social connaît une mutation importante, les attentes en termes d'écoute et de protection s'expriment avec toujours plus d'intensité.

Comme tout autre secteur économique, le monde de l'agriculture et de la forêt doit s'adapter à cette mutation, faire face aux difficultés économiques et aux aléas climatiques, tout en veillant à satisfaire les exigences toujours plus fortes des consommateurs et quelques fois contradictoires.

Contrairement aux clichés trop souvent répandus, nos filières professionnelles sont innovantes, résolument tournées vers l'avenir, et ont toujours su démontrer une remarquable capacité d'adaptation. Et à travers elles, des femmes et des hommes engagés, non salariés et salariés, dans des métiers souvent difficiles.

Nous avons l'ambition d'être au plus près de vos préoccupations. Pour cela, nous avons développé des dispositifs d'accompagnement qui ont démontré leur pertinence et leur efficacité ; ils sont plébiscités par ceux qui en ont bénéficié.

Ils visent à vous apporter un soutien face aux difficultés que vous pouvez rencontrer, ou, pour les entreprises, un accompagnement dans la mise en œuvre d'importantes réformes (DSN, TESA, ...).

Nous avons la volonté de préserver une relation attentionnée et de proximité avec chacun d'entre vous.

Dans un contexte contraint et exigeant, pour satisfaire cette ambition, nous avons décidé de mutualiser nos activités avec les MSA d'Alsace et Sud-Champagne.

Ces mutualisations représentent une réorganisation importante de nos entreprises et s'accompagnent dans leur mise en œuvre, par une dégradation de la qualité du service rendu, car du temps est nécessaire à l'acquisition de nouvelles compétences.

Nous le regrettons et présentons nos excuses pour les désagréments occasionnés. L'ensemble des collaborateurs des trois MSA sont mobilisés pour retrouver au plus vite une situation à la hauteur de vos attentes.

En engageant ces mutualisations, notre objectif est de gagner en performance et en productivité, pour préserver notre proximité et nos capacités

d'action dans les territoires, pour apporter des réponses aux besoins exprimés.

Nous allons ainsi déployer trois nouveaux programmes concernant le bien être au travail, la préparation à la retraite et l'accompagnement au développement du numérique.



"préserver notre proximité et nos capacités d'action dans les territoires"

Solidarité

Responsabilité

Démocratie

Le groupe MSA Lorraine vous souhaite ses

Meilleurs Voeux

2019

Le Dossier Médical Partagé : la mémoire de votre santé

Depuis le 15 novembre 2018, toute personne bénéficiaire d'un régime de sécurité sociale peut ouvrir un Dossier Médical Partagé. Il s'agit d'un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier. Nous vous en disons plus...

En quoi consiste le DMP ?

Gratuit et confidentiel, le DMP conserve précieusement vos données de santé en ligne. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Vous pourrez y retrouver :

- votre historique de soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par la MSA,
- vos pathologies et allergies éventuelles,
- les médicaments que vous prenez,
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...),
- vos directives anticipées pour la fin de vie,
- et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.



Quels sont les avantages du DMP ?

Garder sereinement vos données de santé en ligne et les mettre à disposition des professionnels de santé qui vous prennent en charge (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.).

Simplifier la transmission de vos antécédents médicaux et de votre état de santé lors de vos consultations.

Éviter les examens, prescriptions inutiles ou les interactions entre médicaments.

Mieux vous prendre en charge en cas d'urgence et gagner un temps précieux... Vous avez toujours à disposition un historique des examens : hospitalisation, soins médicaux et dentaires, radiologie, biologie, etc.

Ainsi que le nom des médicaments que l'on vous a prescrits.

Comment créer votre DMP ?

- dans votre MSA à Metz, Vandœuvre-lès-Nancy et Épinal sur rendez-vous
- en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel adapté.

Le Dossier Médical Partagé est-il sûr ?

La création d'un DMP ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement (ou celui de votre représentant légal). Le DMP est un service en ligne hautement sécurisé et vous en contrôlez l'accès. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.

L'accès au DMP est protégé par la loi.

La médecine du travail, les mutuelles et assurances, les banques mais aussi votre employeur, ne peuvent pas accéder à votre Dossier Médical Partagé.



Pour plus d'informations sur le DMP, rendez-vous sur www.dmp.fr

Famille

Prime d'activité : une revalorisation pour les actifs agricoles

Dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat, le gouvernement a décidé le 10 décembre dernier, d'accélérer la revalorisation du dispositif de la prime d'activité et d'élargir les conditions d'accès.

Une revalorisation exceptionnelle a ainsi été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, sur les revenus professionnels mensuels perçus depuis octobre 2018.

Elle se matérialise par une somme supplémentaire versée au titre de chaque membre d'un foyer dont les revenus sont supérieurs à 592 euros nets en 2019. La revalorisation, qui concerne les salariés agricoles et les chefs d'entreprise et d'exploitation agricoles, peut atteindre 90 euros par mois. Par ailleurs, un élargissement du nombre de personnes éligibles à la prime est attendu grâce à l'augmentation du plafond de revenus.

cière qui permet de compléter les revenus modestes des salariés et des exploitants et chefs d'entreprises agricoles.

Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle qui prend en compte les ressources du demandeur et des membres de son foyer, mais aussi les prestations familiales ou aides au logement. Elle est versée mensuellement par votre MSA.

Les salariés et les exploitants agricoles qui bénéficient déjà de la prime d'activité n'ont aucune démarche à effectuer.

La prime d'activité revalorisée, due au titre de janvier 2019, a été versée le 5 février 2019. Les salariés qui bénéficieront d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avant le 31 mars 2019, n'auront pas à la déclarer lors de leur demande de prime d'activité ou de leur déclaration trimestrielle de ressources.

Les démarches des salariés et des exploitants agricoles qui pensent pouvoir bénéficier de la prime d'activité



Rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr pour accéder au simulateur de prime d'activité.

Après avoir effectué une simulation et si vous êtes éligible, vous serez orienté vers votre espace privé sur le site Internet de la MSA pour effectuer une demande de prime d'activité.

Qu'est-ce que la prime d'activité ?

La prime d'activité, permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide finan-

STOP ! Et si on parlait de votre travail et de votre santé

La MSA Lorraine a invité le 8 février dernier à l'Auberge du Parc de Baudricourt, les entreprises du secteur agricole, salariés agricoles, chefs d'exploitation et Organisations Professionnelles Agricoles à la journée intitulée "STOP ! et si on parlait de votre travail et de votre santé".



Forum - Tucquegnieux le 26 octobre

Au programme de cette journée, des rencontres avec des professionnels autour d'ateliers et d'activités découvertes ainsi qu'une conférence-débat. L'occasion d'échanger, dans un cadre convivial, sur les conditions et le bien-être au travail.

Le matin, cinq ateliers étaient proposés dont **deux ateliers techniques sur la manipulation des bovins et les chutes de hauteur**. L'objectif de ces ateliers était de faire le point sur les connaissances des participants et les bonnes pratiques à engager sur le terrain. Les intéressés ont été sensibilisés sur les risques encourus sur l'exploitation lorsque les consignes de sécurité ne sont pas respectées. Les secteurs de la manipulation des bovins et des chutes de hauteur font partie des plus concernés par les accidents chaque année.

Les trois autres ateliers étaient consacrés au "bien-être" : nutrition, massages sur chaises, relaxation/sophrologie. Ces ateliers ont été l'occasion de proposer aux participants de prendre du recul et de se faire plaisir par le biais de massages relaxants, mais aussi d'avoir toutes les clefs en mains pour mieux manger au quotidien, apprendre ou réapprendre à respirer pour se sentir mieux dans son corps.

L'après-midi, **une conférence-débat sur le thème des Risques Psychosociaux** a été animée par Patrick Allard, médecin chef du travail en MSA Lorraine et Dominique Billot, psychologue.



"Une bouffée d'oxygène"
 "C'est important pour le moral de se relaxer"
 "Ateliers massages et bien-être : le top !"

L'action "Stop ! Et si on parlait de votre travail et votre santé" a déjà été menée à Tucquegnieux le 26 octobre et à Toul le 23 novembre 2018.



Forum - Toul le 23 novembre



Formation sur la manipulation des bovins à Puzieux



À l'initiative de l'échelon local de Mirecourt, Charmes et Neufchâteau, Toul, l'équipe de prévention des risques professionnels de la MSA Lorraine a animé une formation "sécurité en élevage : contention/manipulation de bovins", le 4 décembre 2018 à Puzieux. Chaque année en France, les services de la MSA enregistrent environ 6000 accidents du travail mettant en cause les bovins, ce qui place la filière au rang des priorités du plan pluriannuel de prévention.

Cette formation a été l'occasion de donner ou de rappeler aux participants, différentes techniques et informations pour travailler en sécurité avec les animaux.

Une formation en deux temps

Le matin, Jean-Michel Mineur, conseiller en prévention et Didier Orivelle, responsable du service prévention des risques professionnels et manipulateur bovins agréé, ont abordé le comportement, l'anatomie, les perceptions sensorielles des bovins mais aussi l'organisation sociale du troupeau et la relation homme-animal.

L'après-midi a été consacré à la conception de licols et à la manipulation des animaux par les stagiaires au GAEC des Grandes Sevoies.

La sécurité, une priorité

Ces journées constituent un moment propice aux échanges et aux partages d'expériences. L'occasion de se remémorer les capacités sensorielles des animaux et de mieux comprendre certains comportements dans la survenue d'accidents. Elles sont aussi l'opportunité pour aborder les principes de la contention des animaux et de rappeler les conditions de l'accompagnement financier pour l'investissement dans ces équipements.

Un nouveau service en ligne pour vos règlements DSN

Employeurs, tiers déclarants, pour faciliter la gestion de vos cotisations dans le cadre de la DSN, la MSA met en place un nouveau service de suivi des règlements.

Il vous permet de visualiser la situation de votre compte : les règlements effectués et les montants qu'il vous reste à régler.



Acceo, un nouveau service de mise en relation destiné aux personnes sourdes et malentendantes

La MSA Lorraine met en place le service Acceo pour faciliter les échanges avec ses adhérents sourds ou malentendants.

Gratuit, immédiat et sécurisé, Acceo est disponible via une connexion Internet. Les interprètes Acceo traduisent les conversations en temps réel et à distance depuis une interface adaptée, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez profiter du service depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur.



Pour en savoir plus : lorraine.msa.fr, rubrique "Votre MSA" > "Nous contacter" ou www.acceo-o.fr

À qui s'adresse le Tesa+ ?

Pour répondre à vos obligations vis-à-vis du prélèvement à la source, la MSA vous propose trois solutions : le Tesa simplifié et/ou la DSN ou le Tesa+.



Le Tesa+ (aussi appelé "nouveau Tesa") vous permet de déclarer vos salariés en CDI et en CDD lorsque vous n'avez pas de tiers déclarant ou de logiciel de paie adapté aux normes de la DSN. Il est à usage exclusif, pour l'ensemble de vos salariés. En effet, vous ne pouvez pas utiliser la DSN pour vos CDI et le Tesa+ pour vos CDD.

Tesa simplifié

Afin de faciliter les démarches des petites entreprises agricoles, la MSA a obtenu l'accord des pouvoirs publics pour maintenir en 2019 l'utilisation du Tesa simplifié. Vous pouvez donc continuer à déclarer vos CDD de moins de trois mois avec ce service. Vous pouvez également utiliser la DSN pour les déclarations sociales de vos salariés en CDI et recourir au Tesa simplifié pour vos salariés en CDD.

DSN et Tesa : votre responsabilité évolue

En 2019, vous choisissez votre mode de déclaration. Avec la DSN et le Tesa, le système déclaratif est désormais une réalité et entraîne une évolution de votre responsabilité. Vous êtes dorénavant responsable de l'exactitude de l'ensemble des données transmises et de leur correction le cas échéant.

À noter

Tesa+ et Tesa simplifié répondent à vos obligations liées au prélèvement à la source. Vous n'avez aucune démarche spécifique à effectuer. La MSA gère l'ensemble de cette opération sans action de votre part.

Présentation du Tesa+

En janvier 2019, des réunions de présentation du Tesa+ ont été menées sur nos centres d'activité à Metz, Vandœuvre-lès-Nancy et Épinal.



Pour plus d'informations, consultez le site lorraine.msa.fr/lfy/employeurs/nouveau-tesa